

Pour voyager avec un chien ou un chat depuis la France

La rage est encore présente dans de nombreux pays et des mesures réglementaires sont en place pour éviter son introduction en France

► CE QUI EST TOUJOURS NÉCESSAIRE :

- L'identification :

Puce électronique ou tatouage s'il est lisible et a été fait avant le 03/07/2011

- Le passeport européen

- La vaccination antirabique

en cours de validité (lors de la première vaccination, l'animal doit être âgé de 12 semaines puis il faut attendre 21 jours pour que la vaccination soit valide)

- Pour pouvoir voyager l'animal doit être âgé de plus de 15 semaines

VOYAGE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les conditions ci-dessus
+

► Si voyage vers Finlande, Irlande, Malte ou Royaume-uni

► Traitement contre l'échinococcose administré entre 120 h (5 jours) et 24 h avant le départ

VOYAGE EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les conditions ci-dessus
+

► Des conditions supplémentaires exigées par le pays de destination

RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE L'AMBASSADE
DE VOTRE PAYS DE
DESTINATION

ET PENSEZ AU RETOUR !

Le site du ministère
de l'agriculture :
<http://agriculture.gouv.fr/gare-a-la-rage>

- Un titrage des anticorps antirabiques >0,5 UI/ml

est nécessaire pour rentrer en France depuis les pays non-indemnes de rage (tous ceux qui ne figurent pas sur la liste suivante :

http://ec.europa.eu/food/animal/liveanimals/pets/list_third_fr.htm

- Il doit être réalisé au moins 30 jours après la vaccination contre la rage et avant le départ, puis consigné dans le passeport

- Assurez-vous que la vaccination soit valide jusqu'à votre retour

CONSULTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE AVANT LE DÉPART !

